

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

**SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze du mois de décembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, MM. Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Mmes Claire BARRIN, Élisabeth DE POORTER, MM. Pierre BASTARD-ROSSET, Richardo RODRIGUES, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : M. Pierre LESTAS, Maire-Adjoint

Mmes Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Sébastien ATRUX-TALLAU, Benjamin DELOCHE, Mme Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Étaient absentes : Mme Amandine DUNAND, Maire-Adjointe  
Mme Joëlle TIBURZIO, Conseillère Municipale.

Date de la convocation : 8 décembre 2023  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents et représentés : 27

Secrétaire : M. Stéphane BESSON, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==0000==--

**N° 2023/147 - ANCIEN EHPAD J. AVET – MODIFICATION DU PORTAGE FONCIER PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA HAUTE-SAVOIE (EPF 74)**

L'EPF 74, porte pour le compte de la commune un ancien EHPAD dont la maîtrise foncière va permettre une réflexion sur l'aménagement du secteur du Château.

Ce projet a été validé par convention sous la thématique PPI « HABITAT SOCIAL » pour une durée de portage fixée à 4 ans à terme.

Aujourd'hui, le projet est reporté et le PPI (2019-2023) de l'EPF autorisant dans ses thématiques des portages avec remboursement par annuités jusqu'à 25 ans (1<sup>er</sup> portage inclus), il est demandé ce qui suit :

- *Vu la convention pour portage foncier, en date du 22 décembre 2022 entre la Commune et l'EPF 74, portant sur les biens suivants :*

| Situation  | Section | N° Cadastral | Surface  |
|------------|---------|--------------|----------|
| Le Château | F       | 3183         | 00a 43ca |
| Le Château | F       | 3857         | 00a 33ca |
| Le Château | F       | 3858         | 00a 93ca |
| Le Château | F       | 3860         | 19a 04ca |
| Le Château | F       | 3861         | 15a 77ca |

|                    |   |       |              |
|--------------------|---|-------|--------------|
| Le Château         | F | 3862  | 00a 13ca     |
| 6 chemin du Turban | F | 3863  | 07a 25ca     |
| 6 chemin du Turban | F | 3864  | 71a 36ca     |
| 6 chemin du Turban | F | 3865  | 00a 34ca     |
| 6 chemin du Turban | F | 3866  | 00a 07ca     |
|                    |   | Total | 1ha 15a 65ca |

Un ensemble de bâtiments et terrains :

- 1 bâtiment ancien « Lachat » datant de 1960 - environ 675 m<sup>2</sup> - 28 chambres
- 1 bâtiment « La Tournette » de 1998 - environ 2053 m<sup>2</sup> - 37 chambres
- 1 bâtiment dit « extension » de 2005 - environ 1050 m<sup>2</sup> - 17 chambres

- Vu les statuts de l'EPF ;
- Vu le règlement intérieur de l'EPF ;
- Vu le PPI 2019-2023 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
Par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **DEMANDE** au Conseil d'Administration de l'EPF d'accepter une modification du portage pour une durée de 23 ans avec remboursements par annuités (1<sup>ères</sup> années de portage incluses) ;
- **ACCEPTE** le terme du portage fixé par les nouvelles modalités au 30 mars 2045 et sur les nouvelles modalités apportées au PPI 2019-2023, taux de portage à 2.7% ;
- **CHARGE** M. le Maire de signer un avenant à la convention pour portage foncier.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 18 décembre 2023

Le Maire,



Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Stéphane BESSON

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **21 DEC. 2023** ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **22 DEC. 2023**

THÔNES, le

**22 DEC. 2023**

Le Maire,



Pierre BIBOLLET